

**Santé.** Les personnels des hôpitaux de Digne et Manosque mobilisés face à un projet de regroupement avec les établissements de Pertuis, Aix et Salon.

# En lutte contre la réduction des dépenses de santé

PARSEILLES  
10/01/12

« Lorsqu'on regroupe des centres hospitaliers, on appauvrit les prestations de chacun d'entre eux », déclarait hier Dominique Le Cadre, responsable de la CGT Santé, à l'occasion d'un rassemblement organisé à l'hôpital de Digne suite à la visite de Dominique Deroubaix, directeur de l'ARS, en visite pour présenter les grandes lignes de la création d'un CHT (communauté hospitalière de territoire) regroupant les hôpitaux de Digne-les-Bains, Manosque, Pertuis, Aix-en-Provence et Salon-de-Provence.

La création de CHT est prévue dans la loi HPST (hôpitaux, patients, santé et territoires), dite loi Bachelot censément dans le but de « rationaliser l'offre de soins et freiner les dépenses publiques de santé ». Elles consistent donc à « optimiser l'activité médicale sur une zone déterminée en supprimant les doublons ». Par doublon, dans l'esprit de ceux qui veulent réduire les dépenses publiques, il faut sans doute entendre le fait d'avoir un service de réanimation sur Digne pour le pays d'ignois et un sur Manosque pour le pays manosquin. Dans l'esprit de ceux qui entendent satisfaire les besoins des populations, un tel terme est superflu.

## Un projet autoritaire

La réunion d'hier matin entre le directeur général de l'ARS et la direction de l'hôpital de Digne semble avoir été la goutte qui fait déborder le vase pour les membres du collectif pour une réa à Manosque. Ces derniers se battent d'ailleurs aussi pour le maintien de ce service à Digne-les-Bains, sans lequel de



L'expérience militante des personnels hospitaliers engendre une légitime méfiance face aux projets de regroupement d'établissements.

nombreuses autres offres de soins seraient menacées en pays gavot, dont la maternité n'est pas la moindre. « Il s'agit non seulement de défendre les conditions de travail du personnel, mais aussi de maintenir des soins de qualité au niveau local dans le département. Nous nous insurgeons contre un projet imposé de façon autoritaire, sans concertation aucune avec les représentants du personnel », poursuivait Dominique Le Cadre, qui se réjouissait néanmoins du retrait d'un article du projet qui prévoyait la mobilité des personnels entre les différents centres hospitaliers de la CHT : « Mais ce n'est qu'un article parmi tant d'autres », nuancait-il.

Autre problème posé par le militant syndical, celui de la représentation des salariés : « Aucune garantie ne nous a été donnée quant à la voix des organisations syndicales dans des structures plus vastes, sans compter les conditions de travail », faisait-il encore observer.

## Une contre argumentation laborieuse

Face à ce mouvement de protestation, la direction de l'hôpital de Digne publiait hier même un communiqué dans lequel elle faisait part de son étonnement face au fait que « les représentants du personnel ont vu dans cette disposition une violation du statut de la fonction pu-

blique et une menace sur les activités des établissements du fait du regroupement ». La direction précise par ailleurs que la CHT n'équivaut pas à un regroupement permettant un budget autonome ou du personnel propre ; il ne s'agirait que d'un regroupement d'établissements publics de santé afin de permettre une stratégie commune. Et de conclure : « Dans le contexte actuel, un établissement ne peut plus fonctionner isolément s'il veut remplir ses missions ».

Sauf que le contexte actuel est le résultat de choix de société spécifiques, que les syndicats contestent à juste titre.

MORGAN TERMEULEN